

Réorganisation des finances publiques : l'appel à « résister » des élus de Terres du Lauragais

Lors du conseil communautaire du mardi 17 novembre, plusieurs élus de Terres du Lauragais ont appelé à combattre le projet de réorganisation des services des finances publiques.



En juillet 2019, les élus du Lauragais avaient déjà manifesté leur opposition contre le projet de réorganisation des finances publiques. (@Paul Halbedel – Archives VDML)

Par **Paul Halbedel** Publié le 20 Nov 20 à 19:57

Entériné début novembre par la **Direction générale des Finances publiques (DGFIP)**, le projet de **Nouveau réseau de proximité** prévoit une réorganisation des services assurés au sein des **trésoreries publiques** du département de la **Haute-Garonne**.

Il y a quelques semaines, la **CGT Finances publiques** s'était d'ores et déjà élevée contre ce redéploiement. C'est aujourd'hui au tour de plusieurs élus de voir d'un très

mauvais œil les évolutions prévues d'ici quelques mois, en particulier dans le **Lauragais**.

Ce qui doit changer dans le Lauragais

A partir du 1^{er} janvier 2021, la DGFIP prévoit en particulier le transfert du service recouvrement de l'impôt des trésoreries de **Baziège** et **Caraman** vers le **Service des impôts des particuliers (Sip) de Toulouse-Rangueil**. Dans le même temps, des **points d'accueil de proximité** seraient créés dans ces communes avec l'organisation de permanences ponctuelles.

Pour la **CGT Finances publiques**, cette décision serait synonyme de **fermeture de la trésorerie de Baziège** et constituerait une étape supplémentaire vers une possible **disparition du centre des finances publiques de Caraman à l'horizon 2022**.

Par ailleurs, le projet de redéploiement du réseau des Finances publiques prévoit aussi à partir du 1^{er} septembre 2021 le transfert de la **gestion comptable des 31 communes de Terres du Lauragais** appartenant aux anciennes entités de **Cap Lauragais** et **Colausud**, de la trésorerie de **Villefranche-de-Lauragais** vers celle de **Revel**. La gestion des budgets de **Terres du Lauragais** resterait quant à elle à la charge du centre des finances publiques de Villefranche-de-Lauragais.

« **Nous avons réussi à retarder l'échéance** »

Lors du conseil communautaire de Terres du Lauragais, mardi 17 novembre 2020, le président de la collectivité, **Christian Portet**, a tenu à évoquer ce sujet devant ses collègues élus.

Le maire de **Calmont** rappelait que le directeur régional de la DGFIP, **Hugues Perrin**, était déjà venu présenter ce projet en fin d'année 2019 devant le conseil communautaire, avant que celui-ci ne soit finalement reporté grâce à la **mobilisation des élus, des syndicats et du personnel des trésoreries concernées**.

"Nous avons réussi, tous ensemble, à retarder l'échéance. Mais il se trouve que nous allons maintenant être mis devant le fait accompli et il y aura cette réorganisation alors que tout le monde s'y opposait."

Christian PortetPrésident du Terres du Lauragais

Un appel à la résistance

Le président de Terres du Lauragais poursuivait son intervention en expliquant les raisons de son **opposition à ce projet de nouveau réseau de proximité**, pointant du doigt en particulier le possible transfert de la gestion des budgets de 31 collectivités de sa communauté de communes vers le centre des finances publiques de Revel :

"Je vous préviens que l'on va élaborer une motion que nous prendrons pour défendre le service public des finances publiques tel qu'on l'a toujours imaginé, avec des trésoreries de proximité mais certainement pas des regroupements à Revel pour traiter tout l'est du territoire Haute-Garonne. S'il faut aller courir chez le percepteur à Revel,

on y arrivera, c'est pas un souci ! Mais à ce moment-là, on perd complètement la notion de proximité et ce lien que l'on avait avec notre percepteur. Ils nous raconteront toujours ce qu'ils voudront mais on vous appelle à résister et à défendre le service public des trésoreries tel que nous le connaissons aujourd'hui sur notre territoire."

Bernard Barjou va écrire au Premier ministre

Lui aussi très remonté sur le sujet, le maire de Villefranche-de-Lauragais, **Bernard Barjou**, demandait le micro pour dénoncer à son tour ce projet de redéploiement qui impacte particulièrement le centre des finances publiques installé dans des locaux appartenant à sa commune.

"Concernant la commune de Villefranche, un courrier va partir d'ici la fin du mois refusant systématiquement le changement proposé par le directeur général des finances publiques. Il est question de rénovation des locaux actuels et il y a une sorte de chantage sur les travaux à faire, car ils considèrent qu'ils ont besoin de moins de locaux dans la nouvelle configuration qui est prévue, avec laquelle je ne suis pas d'accord. Et ils nous demandent de prendre en charge les investissements comme nous sommes propriétaires. Un courrier va donc partir et il sera particulièrement saignant. Et j'adresserai une copie au président de la communauté de communes, au président du Conseil départemental mais aussi au Premier ministre."

Bernard Barjou Maire de Villefranche-de-Lauragais

J.-C. Cassan : « Pas normal qu'on nous laisse tomber »

En fin de conseil communautaire, c'est cette fois le maire de Caraman, **Jean-Clément Cassan**, qui abordait également le dossier. Ce dernier appelait au soutien de l'ensemble des élus du territoire intercommunal :

"Sur le dossier de la DGFIP, il faudra résister ! Je m'adresse à tous les collègues, maires des secteurs concernés, car ce n'est pas normal qu'on nous laisse tomber. Les locaux sont là, ils ont toujours existé et il faut qu'ils soient occupés par du personnel de l'Etat. Et on est prêt à les aider sans problème !"

« **Nous serons nombreux à résister** », enchaînait Christian Portet, dans la foulée de l'intervention de son vice-président.

Le président de l'intercommunalité précisait qu'une **motion s'opposant au projet de Nouveau réseau de proximité de la DGFIP** sera présentée au vote lors du conseil communautaire de la mi-décembre. Le modèle de celle-ci sera par ailleurs transmis dans les communes pour permettre aux conseils municipaux qui le souhaitent de prendre la même délibération.